

**AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL  
DU CHOLETAIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Hôtel de Ville  
Rue Saint Bonaventure - BP 32135  
49321 CHOLET CEDEX

-----

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

**AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL  
DU CHOLETAIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Hôtel de Ville  
Rue Saint Bonaventure - BP 32135  
49321 CHOLET CEDEX

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

**AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL  
DU CHOLETAIS**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901Hôtel de Ville  
Rue Saint Bonaventure - BP 32135  
49321 CHOLET CEDEX

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS****Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DU CHOLETAIS » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

## **I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous estimons qu'aucun élément suffisamment significatif ne mérite d'être signalé. Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels, pris dans leur ensemble, et contribue donc à la formation de notre opinion de certification sans réserve émise dans la première partie de ce rapport.

### **III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cholet, le 7 Juin 2013

**PAPIN & ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes

Gérard CESBRON



## BILAN ACTIF

ACTIF	AU 31/12/2012			AU 31/12/2011
	BRUT	Amort. Prov.	NET	
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	8 378.00	8 378.00	0.00	0.00
Fonds commercial				
Autres immobilisations	8 378.00	8 378.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations corporelles</b>	2 100.00	1 600.00	500.00	1 000.00
Terrains				
Constructions				
Installations techniques mat. & outill.	1 500.00	1 000.00	500.00	1 000.00
Autres immobilisations	600.00	600.00		
<b>Immobilisations financières</b>	0.00	0.00	0.00	0.00
Participations				
Autres immo. financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 478.00</b>	<b>9 978.00</b>	<b>500.00</b>	<b>1 000.00</b>
<b>Stocks et encours</b>	2 709.81	0.00	2 709.81	6 357.17
Matières premières				
Encours de production				
Produits finis				
Marchandises	2 709.81	0.00	2 709.81	6 357.17
<b>Avances et acptes sur commandes</b>				
<b>Créances</b>	12 880.79	0.00	40 462.22	16 285.74
Créances adhérents	12 880.79	0.00	12 880.79	16 285.74
Autres créances	0.00		27 581.43	0.00
<b>Autres créances hors exploitation</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
<b>Disponibilités</b>	118 387.97	0.00	118 387.97	78 410.37
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>133 978.57</b>	<b>0.00</b>	<b>161 560.00</b>	<b>101 053.28</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges à répartir				
Charges rembours, prime obligations				
Charges constatées d'avance	28 663.03	0.00	28 663.03	74 230.58
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>173 119.60</b>	<b>9 978.00</b>	<b>190 723.03</b>	<b>176 283.86</b>

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>AU 31/12/2012</b>	<b>AU 31/12/2011</b>
Réserve statutaire	61 783.50	62 543.61
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-3 362.02	-760.11
Provisions réglementées		
Subventions d'équipement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>58 421.48</b>	<b>61 783.50</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts et dettes		
Emprunts divers		
<b>Avances et acomptes reçus</b>		
<b>Dettes d'exploitation</b>	108 047.87	75 358.79
Dettes fourniss. Cptes rattachés	108 047.87	75 358.79
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
<b>Dettes hors exploitation</b>		
Dettes immobilisations		
Autres dettes		
Compte associé		
Produits constatés d'avance	24 253.68	39 188.07
<b>DETTES</b>	<b>132 301.55</b>	<b>114 546.86</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>190 723.03</b>	<b>176 330.36</b>

## COMPTES DE RESULTAT

		31/12/2012 Total	31/12/2011 Total
<b>RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Production vendue			
Activités et ventes de marchandises		291 536.38	242 927.00
<b>Chiffre d'activité</b>		291 536.38	242 927.00
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		201 999.85	193 290.00
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Collectes			
Cotisations			
Autres produits		1 387.55	
<b>Total des Ressources de Fonctionnement</b>		<b>494 923.78</b>	<b>436 217.00</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Activités et achats de marchandises		374 685.21	321 766.00
Variation de stocks de marchandises		3 647.36	-939.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approv.)			
autres achats et charges externes (2)		120 390.68	117 008.00
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		500.00	500.00
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		631.50	10.00
<b>Total des Charges de Fonctionnement</b>	II	<b>499 854.75</b>	<b>438 345.00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT NON FINANCIER</b>	I-II	<b>-4 930.97</b>	<b>-2 128.00</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)		1 568.95	1 368.00
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Dfférences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des Produits Financiers</b>	III	<b>1 568.95</b>	<b>1 368.00</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Intérêts et charges assimilées (5)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des Charges Financières</b>	IV	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	III-IV	<b>1 568.95</b>	<b>1 368.00</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AVANT IMPOTS</b>			
	I-II+III-IV	<b>-3 362.02</b>	<b>-760.00</b>



## COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2012 Total	31/12/2011 Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (1)		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des Produits Exceptionnels</b>	V 0.00	0.00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>Total des Charges Exceptionnelles</b>	VI 0.00	0.00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Impôts sur les bénéfices	VII 0.00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	I+III+V <b>496 492.73</b>	<b>437 585.00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	II+IV+VI+VII <b>499 854.75</b>	<b>438 345.00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (produits - charges)</b>	<b>-3 362.02</b>	<b>-760.00</b>

- 1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
2) dont redevances sur crédit-bail mobilier  
3) dont redevances sur crédit-bail immobilier  
4) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
5) dont produits concernant des entreprises liées  
6) dont intérêts concernant des entreprises liées  
évaluation des contributions volontaires en nature

7 917.00 7 971.00

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels applicables en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### A - LES STOCKS

Ils sont évalués au prix d'achat.

### B- ENREGISTREMENT DES CREANCES ET DES DETTES

Elles sont enregistrées dès leur constatation et sont valorisées pour leur valeur nominale.

### C - DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### D - EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les avantages en nature mis à la disposition de l'Amicale, par la Ville de Cholet, se sont élevés à 7916,82 € au cours de l'exercice 2012.

Ils recouvrent l'utilisation à titre gratuit de :

- Interventions des Services Techniques
- Prêt de locaux municipaux
- Fluides
- Travaux Atelier d'Impression
- Service Relations Publiques

## DETAIL DES INVESTISSEMENTS

DATE	FOURNISSEUR	NATURE	PRIX D'ACHAT	DUREE AMORT.	AMORT. ANT.	AMORT. 2012	VALEUR RESIDUELLE
2008	PROWEB	Logiciel de gestion comptabilité	8378	2 ans	8378	0	0
2008	MARCHAND	Coffre-fort	600	3 ans	600	0	0
2011	FALESCHINI	Vélo électrique	1500	3 ans	500	500	500
TOTAL			10478		9478	500	500

**AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL  
DU CHOLETAIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Hôtel de Ville  
Rue Saint Bonaventure - BP 32135  
49321 CHOLET CEDEX

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2012**

**AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL  
DU CHOLETAIS**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Hôtel de Ville  
Rue Saint Bonaventure - BP 32135  
49321 CHOLET CEDEX

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2012**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE  
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Cholet, le 7 Juin 2013

**PAPIN & ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes



Gérard CESBRON